Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 03/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_156-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_156

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt sept septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Aménagement Economique et Urbain

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	61

Objet de la délibération:
Vélo-voie - Comité "La Méditerranée à vélo" 2019/2021 - Signature d'une convention de partenariat et désignation de représentants (titulaire et suppléant)

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Malika GUELLATI, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Sophie DUFOUR pouvoir à Guy DEMARTINI, Anne-Marie AMOROSO pouvoir à Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Fabrice MAGAUD, Bernard CHARDES pouvoir à Liliane BOYER, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Sylvie FRANCIN pouvoir à Stéphan CERET, Alain HAINAUT pouvoir à Richard TYLINSKI, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Sylvie FAYE, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Grégory LOEW, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER

ABSENT(S) :
Alain PARLANTI, Franck AMBROSINO, Nathalie GONZALES, Marie-Christine GUIOL, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Marie-Christine GUIOL

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 03/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_156-DE

L'EuroVélo 8 est une vélo-voie d'envergure Européenne qui devrait relier Cadix, en Espagne, à Chypre sur 5 888 km, à travers 11 pays méditerranéens.
La partie française de cette vélo-voie est dénommée « la Méditerranée à vélo ». Elle traverse les régions Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Perthus à Menton.

Cet itinéraire, connecté à celui de « la Vigne à vélo » par Draguignan, traverse le territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise d'Ouest en Est sur près de 70 km en passant par les communes de Sillans-la-Cascade, Salernes, Saint-Antonin du Var, Lorgues, Flayosc, Draguignan, Figanières, Bargemon, Callas et Claviers. L'aménagement de cette vélo-voie est porté par la Conseil départemental du Var.

Le Conseil d'agglomération, par délibération n° C_ 2015_124 en date du 05 novembre 2015, a approuvé la « convention de partenariat et de financement du comité de « La Méditerranée à vélo », PHASE 1, 2016-2018 ».

Durant cette phase, 21 collectivités ou intercommunalités ont constitué le comité de « La Méditerranée à vélo » pour coordonner sa réalisation et sa promotion.

A l'issue de cette phase, il convient de retenir :
- l'ouverture de 850 km d'itinéraires, dont 134 km dans le département du Var, de Rians à Montauroux et 70 km dans le territoire de la Communauté d'agglomération Dracénoise de Sillans-la-Cascade à Claviers,
- le démarrage d'un développement des services « Accueil vélo »,
- le démarrage d'une première communication grand public, avec l'élaboration d'un site internet et de carnets de route,
- le lancement d'une étude de fréquentation avec près d'un million de cyclistes qui ont parcouru la Méditerranée à vélo.

En fin d'année, la région Provence-Alpes Côte d'Azur adressera aux co-financeurs un compte-rendu de réalisation des actions, accompagné d'un état récapitulatif détaillé des dépenses réelles. Cet état récapitulatif dresse le bilan financier des actions achevées et précise les éventuels reliquats budgétaires que la Région Provence-Alpes Côte d'Azur s'engage à rembourser aux co-financeurs.

Forts de ces résultats, les partenaires du comité « La Méditerranée à vélo » ont souhaité poursuivre leurs actions communes sur la période 2019-2021.

L'objectif de cette phase 2 est :
- d'augmenter la notoriété de la vélo-voie par une communication et une promotion adaptée à ses publics,
- d'évaluer la fréquentation, les retombées socio-économiques et la satisfaction des usagers,
- de développer les services « Accueil vélo »,
- d'améliorer les accès intermodaux à la vélo-voie,
- d'assurer la continuité de l'itinéraire, en particulier dans son jalonnement et le pérenniser.

Le plan d'action est décomposé en 6 postes de dépenses :
- communication et promotion,
- évaluation,
- services,
- intermodalités,
- infrastructure,
- coordination générales (réunions, veille, enrichissement du partenariat).

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 03/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_156-DE

Le budget prévisionnel pour la phase 2, 2019-2021, s'élève à 570 000€ TTC, réparti entre tous les co-financeurs, selon les modalités suivantes :

- 20 000€ pour une Région ou un Comité régional du tourisme,
- 10 000€ pour un Département, une Métropole ou une Agence départementale du tourisme,
- 5 000€ pour une Communauté urbaine, d'agglomération ou de communes.

Ainsi, la participation de la Communauté d'Agglomération Dracénoise s'élève à 5 000€ par an, soit à 15 000€ TTC pour les 3 ans (*quinze mille euros*).

La Communauté d'Agglomération Dracénoise étant associée aux instances du comité d'itinéraire « La Méditerranée à vélo », il revient au Conseil d'agglomération de désigner ses représentants, l'un titulaire et l'autre suppléant.

Sont candidats aux postes de représentants de la Communauté d'Agglomération Dracénoise au sein du comité de « La Méditerranée à vélo » :

- Madame Valérie MARCY, en tant que titulaire,
- Monsieur Richard STRAMBIO, en tant que suppléant.

Aucun autre candidat ne se déclare en séance.

Il est rappelé que, par principe, toute désignation est faite au scrutin secret (Cf. article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, applicable par renvoi). Toutefois, le Conseil peut décider, sauf disposition législative ou réglementaire contraire, et à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée. Aucune opposition au vote à main levée ne s'étant manifestée, il est procédé au vote.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Tourisme réunie le 13 septembre 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

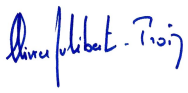
- approuver le projet de convention de partenariat et de financement du comité de « La Méditerranée à vélo », phase 2, 2019-2021,
- autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document afférent,
- désigner Madame Valérie MARCY en tant que représentant titulaire de la Communauté d'agglomération Dracénoise au sein de ce comité,
- désigner Richard STRAMBIO en tant que représentant suppléant de la Communauté d'agglomération Dracénoise au sein de ce comité,
- approuver la participation financière de la Communauté d'agglomération Dracénoise pour un montant de 15 000€ TTC (quinze mille Euros), répartie sur les trois ans soit 5 000€ TTC (cinq mille euros TTC) par an, au profit de la Région au titre de la participation de la Communauté d'agglomération Dracénoise,
- prévoir une implication technique de la Communauté d'agglomération Dracénoise dans les comités techniques qui alimenteront la réflexion de ce comité,
- dire que cette convention est par ailleurs constitutive d'un groupement de commande et que le Conseil régional est désigné comme coordonnateur du groupement et se voit à ce titre chargé du lancement, de la notification et de l'exécution des marchés publics afférents à la mise en œuvre du plan d'actions au nom de l'ensemble des membres du groupement ; la commission d'appel d'offres du Conseil régional devient celle du groupement.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 03/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_156-DE

Les crédits seront imputés sur les crédits qui seront prévus au budget 2019 et sur les exercices suivants, au chapitre 011, nature 611, fonction 8163.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 02/10/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.